

Diagonales : Vive le papier !

02-07-2009

Dans l'affaire Madoff, le Securities Investor Protection Corp (SIPC), l'organisme chargé d'indemniser les investisseurs américains victimes de fraude ou de faillite, a décidé que ne seront pas indemnisées les personnes qui n'ont pas conservé leurs relevés.

On comprend mieux pourquoi, sur nos factures d'électricité, une mention recommande de conserver le document pendant au moins cinq ans. Si d'aventure un juge estimait demain que nous payons trop cher notre énergie, malheur à ceux qui n'auront pas archivé leur consommation : ils ne seront pas remboursés !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com